

AR PREFECTURE

016-211602362-20181214-D\_2018\_11\_10\_08  
Reçu le 19/12/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :  
D\_2018\_11\_10**

L'an deux mille dix huit , le vendredi 14 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Décembre 2018

Présents : 19

**Présents :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 20

**Objet : Remboursement des  
journées ALSH - Commune de  
Plassac-Rouffiac**

**Pouvoirs :**

Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'en date du 8 septembre 2017, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable pour le remboursement à la commune de Plassac-Rouffiac des journées ALSH des 3 enfants Pouvreau, pour la période du 23 novembre 2016 au 03 mars 2017. Ce remboursement fait suite à l'inscription à l'école de Mouthiers-Sur-Boëme des 3 enfants en 2016-2017. Le montant à rembourser était le suivant : 319,20 €.

La commune de Plassac-Rouffiac renouvelle sa demande pour la période 2017-2018 pour un montant de 433,20 €, à l'appui de la convention signée avec la commune de Mouthiers pour rembourser les journées ALSH jusqu'à la fin de la scolarité des enfants à l'école de Plassac, soit juin 2018.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- **AUTORISE** le remboursement des journées ALSH à la commune de Plassac-Rouffiac pour la période 2017-2018, soit 433,20 € ;
- **AUTORISE** le Maire à rembourser les dépenses liées à la période scolaire 2018-2019 sur présentation des justificatifs des journées ALSH des enfants Pouvreau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 14/12/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **19 DEC. 2018**

Le Maire,

Michel CARTERET

